



Guide de démarrage rapide

MesParcelles

Grandes Cultures



www.mesparcelles.fr

Pour vous connecter, cliquez sur « Déjà abonné » et sélectionnez votre région.

DÉJÀ ABONNÉ ^

- » Alsace
- » Aquitaine
- » Auvergne
- » Bourgogne
- » Bretagne
- » Centre

^

▼



Identifiant:

Mot de passe:



Une fois sur cette page de connexion, vous pouvez l'ajouter à vos favoris ! A votre prochaine connexion, vous arriverez directement sur le site de votre région.



Utilisez le navigateur Mozilla Firefox pour vous connecter à MesParcelles (navigateur gratuit).



Contenu

Etape 1 : Mettre à jour les îlots de mon exploitation	5
Etape 2 : Renseigner mon assolement	8
Etape 3 : Vérifier la cohérence avec mon dossier PAC et exporter mes données sur Télécac	13
Etape 4 : Personnaliser les engrais minéraux et organiques utilisés	14
Etape 5 : Mettre à jour les SPE (surfaces potentiellement épandables).....	15
Etape 6 : Personnaliser les types de sols	16
Etape 7 : Personnaliser les interventions.....	17
Etape 8 : Personnaliser les fourrages récoltés	18
Etape 9 : Personnaliser les semences utilisées	19
Etape 10 : Personnaliser les intrants utilisés.....	22
Etape 11 : Enregistrer les semis	24
Etape 12 : Enregistrer les semis de CIPAN.....	26
Etape 13 : Enregistrer les apports organiques	27
Etape 14 : Réaliser votre Plan Prévisionnel de fertilisation.....	28
Etape 15 : Renseigner mon cahier d'épandage des engrais.....	31
Etape 16 : Enregistrer mes interventions.....	33
Etape 17 : Saisir les récoltes/moissons, récoltes fourrages et le pâturage	36
Etape 18 : Consulter-modifier-supprimer mes interventions.....	38
Etape 19 : Effectuer la vérification du registre phytosanitaire	39
Etape 20 : Effectuer la vérification du cahier d'épandage	41
Etape 21 : Calculer mes indicateurs environnementaux.....	42
Etape 22 : Editer les documents réglementaires.....	45



Guide MesParcelles Grandes Cultures

Quelques rappels et consignes pour l'utilisation de MesParcelles :

	écrire ou modifier une donnée
	ajouter une donnée
	étendre (ou copier) une donnée à d'autres parcelles
	supprimer une donnée
	visualiser une parcelle
	informations complémentaires
	historique

Triez rapidement vos données depuis les tableaux présents dans MesParcelles en cliquant sur le nom de la colonne (par exemple dans le menu Intervention > Consultation/modification, en cliquant sur le nom de la colonne « Culture », les parcelles se trient par culture).

lot	Parcelle	Culture	Variété ou cépage	Surface totale	Surface travaillée	Date	Intervention	Cible	Produit	Quantité par ha

Changer de dossier ou de millésime :

Pour changer de dossier (cas d'utilisateurs avec plusieurs entités juridiques), cliquez sur le nom du dossier. Pour changer d'année de récolte, cliquez sur l'année de récolte.



En cliquant, sur le logo MesParcelles, vous revenez sur la page d'accueil de MesParcelles.

Contacter l'assistance :

Vous pouvez envoyer un mail à l'assistance MesParcelles ou contacter l'assistance téléphonique.





Mettre à jour les informations de mon compte :

 Vous pouvez directement depuis votre compte mettre à jour vos informations personnelles : adresse mail, téléphone.



Aller sur la page d'accueil de MesParcelles :

Cliquez sur le logo MesParcelles pour aller sur la page d'accueil et notamment consulter le camembert de répartition de votre assolement



Les documents à votre disposition :



Dans chaque menu de MesParcelles, vous pouvez consulter l'aide en ligne qui explique clairement le fonctionnement du menu en question. Pour afficher l'aide en ligne, cliquez sur le point d'interrogation en haut à droite de la fenêtre.



Etape 1 : Mettre à jour les îlots de mon exploitation

Menu Mon exploitation > Îlot : Réalisez les modifications éventuelles sur vos îlots : découpe, perte ou reprise d'un îlot, création d'un nouvel îlot.



Quelques définitions préalables :

- Îlot : élément contenant un ensemble de parcelles culturales contigües
- Parcelle : unité culturale.

Remarque : un îlot peut contenir une ou plusieurs parcelles culturales !

 **Carte**

Si vous cliquez sur « Carte », vous accédez à la cartographie de votre exploitation.

 **Tableau**

En cliquant sur « Tableau », vous revenez à la liste tabulaire de vos îlots.



Si vous souhaitez travailler sur un îlot en particulier, cliquez sur la loupe en bout de ligne et vous accéderez directement à l'îlot concerné.



Si vous souhaitez simplement modifier une information sur votre îlot (n° ou justificatif de modification pour la PAC), cliquez sur le crayon en bout de ligne pour ouvrir la fiche de l'îlot concerné.

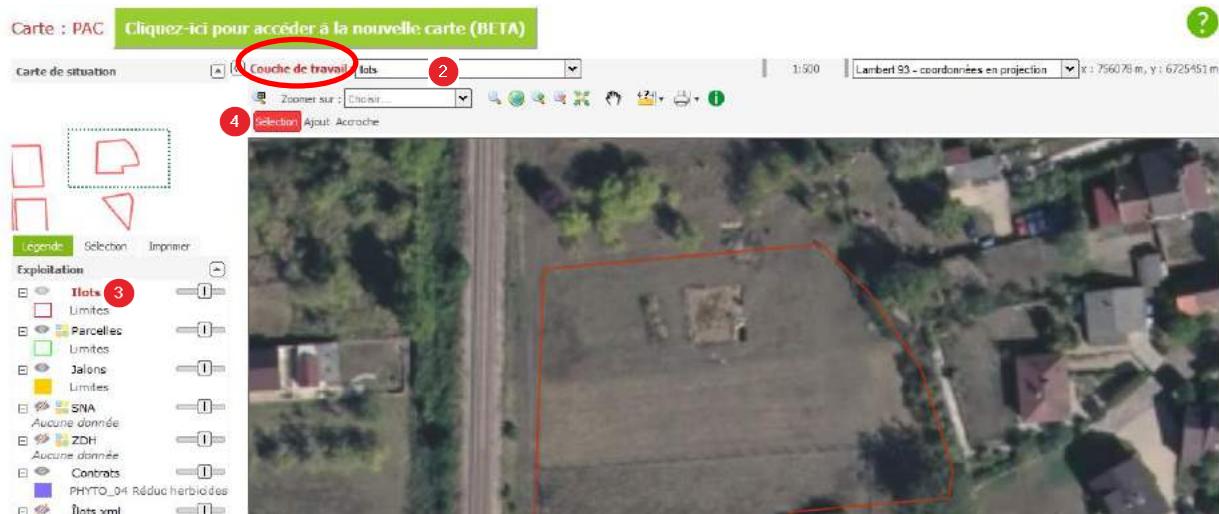
Depuis la cartographie de vos îlots, vous pouvez ajouter un nouvel îlot, supprimer un îlot que vous n'exploitez plus ou modifier les contours de vos îlots (découpe, perte ou reprise d'une partie d'un îlot).



En cliquant sur le bouton [Cliquez ici pour accéder à la nouvelle carte \(BETA\)](#), vous accédez à la future version de la cartographie de MesParcelles. Si vous souhaitez tester cette nouvelle version, n'hésitez pas. Sinon, vous pouvez rester sur l'interface que vous connaissez déjà. Parlez-en à votre conseiller MesParcelles.

N°	Nom	Commune	Surf. mesurée	Surf. déclarée	Type îlot	
1	Îlot 1	DEUX RIVIERES	44.15	44.15	PAC	
1	Îlot 1	ERMENONVILLE	35.00	35.00		
2	Îlot N°2	ARCY-SUR-CURE	4.00	4.00	PAC	
3	Îlot N°3	ARCY-SUR-CURE	0.89	0.89	PAC	
4	Îlot N°4	LUCY-SUR-CURE	0.36	0.36	PAC	
5	Îlot N°5	LUCY-SUR-CURE	2.23	2.23	PAC	

A partir de la liste des îlots, cliquez sur la loupe orange pour accéder à la cartographie du parcellaire ①.



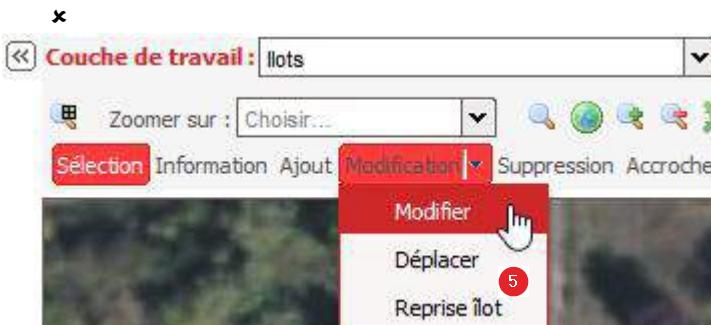
La couche de travail (couche en écriture) est celle qui est en rouge dans la légende. Pour la changer, sélectionnez dans le menu déroulant au-dessus de la carte, celle de votre choix **2** ou alors cliquez sur le nom de la couche dans le menu « Légende » à gauche de la carte **3**.



Pour mettre à jour vos îlots, vous devez travailler sur la couche « Îlots ».

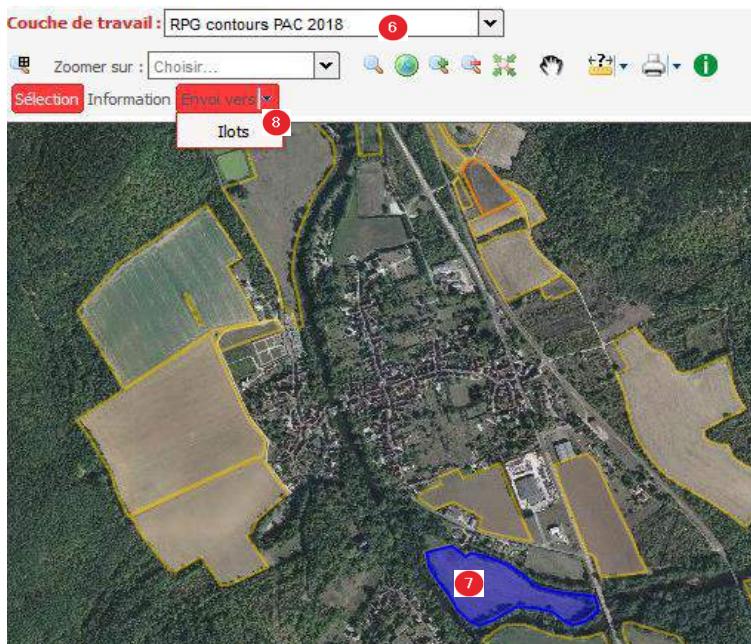
❖ Pour modifier un îlot existant

- Sélectionner l'îlot à modifier en cliquant dessus (pour cela assurez-vous que le bouton « Sélection » **4** dans le bandeau au-dessus de la carte soit activé et donc en rouge).
- cliquer sur « Modification » **5** dans le bandeau au-dessus de la carte et choisissez le type de modification que vous souhaitez apporter à votre îlot :
 - ✗ Modifier votre îlot (découper l'îlot en 2, modifier le contour de l'îlot, supprimer des sommets) ;
 - ✗ Déplacer votre îlot ;
 - ✗ Reprise îlot (permet de comparer le tracé de l'îlot Mes Parcelles soit avec la couche des îlots anonymes soit avec les îlots téléchargés depuis un autre outil, par exemple Télénac).





❖ Pour ajouter un îlot déjà déclaré à la PAC par un autre exploitant agricole :



Activez la couche des îlots anonymes ASP⁶. Sélectionnez l'îlot que vous reprenez en tout ou partie⁷. Une fois l'îlot sélectionné, cliquez sur « Envoi vers » dans le bandeau puis choisissez « îlots »⁸. L'îlot est alors ajouté à votre dossier. Vous n'avez plus qu'à le modifier si nécessaire comme expliqué ci-dessus.

❖ Pour ajouter un îlot non déclaré à la PAC

Cliquez sur « Ajout »⁹ puis dessiner le contour de l'îlot que vous reprenez. Une fois de dessin terminé, effectuez un double clic pour le valider. Aidez-vous en affichant la couche des îlots anonymes ASP afin d'éviter tout doublon avec un îlot voisin.



Pour vous aider, vous pouvez également afficher le fond de plan des photos aériennes.

 **Dans tous les cas, soyez prudents lorsque vous travaillez sur vos îlots ! Contactez l'assistance en cas de doute, surtout si vous réalisez ensuite un export de vos données vers Télépac.**



Etape 2 : Renseigner mon assolement

Menu Mon exploitation > Parcelle : Réaliser vos découpes et renseigner votre assolement.

Vous arrivez sur la liste de vos parcelles.



Si vous cliquez sur « Carte », vous accédez à la cartographie de votre exploitation.



En cliquant sur « Tableau », vous revenez à la liste tabulaire de vos parcelles.



Si vous souhaitez travailler sur une parcelle en particulier, cliquez sur la loupe en bout de ligne et vous accéderiez directement à la parcelle concernée.



Si vous souhaitez simplement modifier une information sur votre parcelle (nom, culture...), cliquez sur le crayon en bout de ligne pour ouvrir la fiche de la parcelle concernée.

Depuis la cartographie de vos parcelles, vous pouvez découper ou fusionner vos parcelles, renseigner votre assolement mais aussi consulter ou saisir une nouvelle intervention (voir Etape 12).

Cliquez-ici pour accéder à la nouvelle carte (BETA)



En cliquant sur ce bouton, vous accédez à la future version de la cartographie de MesParcelles. Si vous souhaitez tester cette nouvelle version, n'hésitez pas. Si non, vous pouvez rester sur l'interface que vous connaissez déjà. Parlez-en à votre conseiller MesParcelles.

2.1 Renseigner mon assolement depuis le tableau des parcelles

Si vous n'avez pas de nouvelle découpe parcellaire, vous pouvez renseigner votre assolement dans le tableau des parcelles en cliquant sur le crayon en bout de ligne 1. La saisie groupée est également possible (voir en fin de chapitre). Vous pouvez également renseigner votre assolement à partir de la carte.

2.2 Renseigner mon assolement depuis la carte

Si vous avez de nouvelles découpes parcellaires, vous devez obligatoirement passer par la cartographie pour matérialiser la découpe.



Guide MesParcelles Grandes Cultures

A partir de la liste des parcelles, cliquez sur la loupe orange pour accéder à la cartographie du parcellaire² pour arriver directement sur une parcelle ou alors cliquer sur le bouton « Carte Assolement »³.

Sélection de parcelle									
Type de sélection:	Présentation générale	Parcelle	Toutes les parcelles						
48 parcelles - 248.5 ha									
N°	N°	Nom	Communes	Culture	Culture	CIPAN	Variété	Surface	Surface
Îlot	parcelle	parcelle			précédente		ou cépage	mesurée	cultivée
20	43	parcelle n°20	LUCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)	blé tendre hiver			4.59	4.59
25	30	Parcelle n°30	VOUTENAY-SUR-CU...	★ (Non renseigné)				7.05	7.05
26	32	Parcelle n°32	ARCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)				3.52	3.52
27	33	Parcelle n°33	ARCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)				12.34	12.34
27	34	Parcelle n°34	ARCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)				2.60	2.6

Vous devez faire attention de bien travailler sur la couche « Parcelles » et non pas sur la couche « îlots ». « Parcelles » doit apparaître en rouge dans la légende (à gauche).

La couche de travail (couche en écriture) est celle qui est en rouge dans la légende. Pour la changer, sélectionnez dans le menu déroulant au-dessus de la carte, celle de votre choix⁴ ou alors cliquez sur le nom de la couche dans le menu « Légende » à gauche de la carte⁵.

Pour mettre à jour votre assolement, vous devez travailler sur la couche « Parcelles ».

Pour sélectionner une parcelle, cliquez directement sur votre parcelle sur la carte. Pour réaliser cette action, il faut que le bouton « Sélection » dans le bandeau au-dessus de la carte soit activé et donc en rouge⁶.

Carte : Assolement

Cliquez ici pour accéder à la nouvelle carte (BETA)

Couche de travail : **Parcelles** 4

Nombre d'éléments : 1 (Surface totale : 2.99 ha) 1:15000

Zoomer sur : Choisir... 6

Représentation : Culture assolement 6

Sélection Information Modification Gestion interventions Envoi vers

Carte de situation

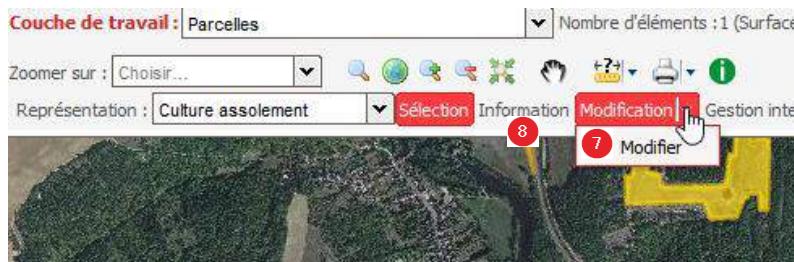
Légende Sélection Imprimer

Exploitation

- Îlots
- Limites
- Parcelles** 5
- bande tampon
- blé tendre hiver
- colza hiver
- Non renseigné



Sélectionnez si besoin « Modification » puis « Modifier » 7 (pour découper votre parcelle en 2 parcelles culturales, modifier son contour ou supprimer des sommets si besoin) ou « Information » 8 pour renseigner la culture en place. Le précédent est automatiquement renseigné à partir de votre culture en place la campagne précédente.



Vous pouvez également renseigner l'assolement de façon groupée en sélectionnant plusieurs parcelles à l'aide de la touche SHIFT, puis en cliquant sur le bouton « Information ».

Dans le bloc « Informations parcellaires », la coche « Activer la copie de toutes les informations de cette parcelle au passage de campagne 20XX » permet de recopier la culture pour la campagne suivante (cas pour les cultures pérennes comme la vigne, les prairies permanentes, les jachères, les asperges...) 9.

Pour les cultures pérennes comme les prairies permanentes et la vigne, vous avez la possibilité de recopier le calcul de la dose d'azote d'une année sur l'autre en cochant la



case « Activer la recopie de l'objectif de rendement et du calcul de dose N au passage de campagne ». Vous gagnerez du temps pour la réalisation du PPF sur ces cultures¹⁰.

La CIPAN se renseigne automatiquement lorsque vous saisissez une intervention « CIPAN_Semis » dans le menu Intervention > Nouvelle intervention, vous ne devez donc pas l'inscrire dans la fiche parcellaire.

Pour les prairies, renseignez également la date d'implantation (information obligatoire réglementairement) dans le bloc « Détail prairies ». Cochez la ou les cases « fauche / pâture » en fonction de l'exploitation de la parcelle : nécessaire pour les calculs PK sur prairie.

Detail prairies

Date d'implantation:	<input type="text"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fauchée:	<input type="checkbox"/>	
Paturée:	<input checked="" type="checkbox"/>	

Si votre parcelle est irriguée dans le « détail culture », cochez la case « Culture irriguée » (cette information sera reprise dans le calcul de dose d'azote).

détaillé culture

2.3 Renseigner mon assolement depuis le tableau des parcelles en saisie groupée

Si vous n'avez pas de découpages de parcelles à faire, vous pouvez également renseigner l'assolement directement dans le tableau du menu Mon exploitation > Parcelle en cochant les parcelles ayant la même culture¹¹ puis en cliquant sur le bouton « Saisie groupée »¹².

Sélection de parcelle									
Type de sélection:		Présentation générale			Parcelle			Toutes les parcelles	
48 parcelles - 248,5 ha									
Nº Ilot	Nº parcelle	Nom parcelle	Communes	Culture	Culture précédente	CIPAN	Variété ou cépage	Surface mesurée	Surface cultivée
25	30	Parcelle n°30	VOUTENAY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)	avoine hiver			7.05	7.05
26	32	Parcelle n°32	ARCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)	avoine hiver			3.52	3.52
27	33	Parcelle n°33	ARCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)	avoine hiver			12.34	12.34

Après avoir cliqué sur le bouton « Saisie groupée », renseignez la culture en place à l'aide du menu déroulant et des informations PAC si vous le souhaitez.

 Vous pouvez trier les parcelles par culture précédente pour vous aider à renseigner votre assolement en cliquant sur « Culture précédente »¹³.



2.4 Gestion de plusieurs cultures sur une même campagne culturelle

Si vous implantez une culture dérobée (ex : ray-grass avant un maïs ensilage) ou si vous ressèmez une deuxième culture (si destruction culture d'automne), vous devez également enregistrer vos interventions sur cette dernière. Pour cela dans Mon exploitation > Parcelle, ouvrez la fiche parcellaire de la parcelle concernée à l'aide du crayon en bout de ligne et cliquez sur « Ajoutez une culture sur cette parcelle » .

Informations parcellaires

Parcelle	Culture
N°: 30 Nom: Parcelle n°30 N° îlot: 25 Surface mesurée: 7.05 ha	Visualisée sur la carte:  Déclarée à la PAC: colza hiver orge printemps
Surface: 7.05 ha	

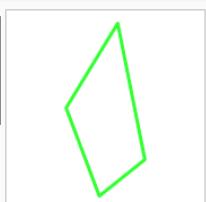
Références cadastrales

Activer la copie de toutes les informations de cette parcelle au passage de campagne 2020:

Succession des cultures

Ordre	Culture	Surface cultivée	Culture dérobée	Déclarée PAC	Visualisée sur carte	
1	colza hiver	7.05				
2	orge printemps	7.05				

 **Ajouter une culture sur cette parcelle** 



 Pensez à modifier la culture visualisée sur la carte et déclarée à la PAC .



Etape 3 : Vérifier la cohérence avec mon dossier PAC et exporter mes données sur Télécac

Pour vérifier que votre assolement est entièrement renseigné, allez dans le menu Mon exploitation > Parcelle, puis sélectionnez à l'aide du filtre « culture » ① la culture « Culture non renseignée » ②. Si aucune ligne n'apparaît, toutes les parcelles sont renseignées.

Sélection de parcelle									
Type de sélection:	Présentation générale	1	Culture	2	Culture non renseignée				
6 parcelles - 31.73 ha									
N° Îlot	N° parcelle	Nom parcelle	Communes	Culture	Culture précédente	CIPAN	Variété ou cépage	Surface mesurée	Surface cultivée
20	43	parcelle n°20	LUCY-SUR-CURE	★ (Non renseigné)	blé tendre hiver		4,59	4,59	
25	30	Parcelle n°30	VOUTENAY-SUR-CU...	★ (Non renseigné)	avoine hiver		7,05	7,05	

Afin de vérifier la conformité de vos données, cliquez le logo MesParcelles ③ dans le bandeau pour vérifier le camembert de répartition de votre assolement.



Vous pouvez également imprimer vos données parcellaires en allant dans le menu Documents > dossier « Parcellaire »

- « Assolement – détail par parcelle » : assolement par culture, par îlot ou par commune
- « Assolement synthèse » : synthèse des surfaces par culture

Impressions

[Accueil](#)[Parcellaire](#)

Pour exporter vos données sur Télécac, allez dans le menu Engagement > Export des informations Télécac et sélectionnez l'export que vous souhaitez réaliser. Un manuel est rédigé chaque année pour vous guider sur la procédure d'export vers Télécac.



Etape 4 : Personnaliser les engrais minéraux et organiques utilisés

Menu Mon exploitation > Intran

Ce menu permet de créer ou d'actualiser le paramétrage de vos engrais organiques et/ou minéraux qui seront utilisés lors de la campagne en cours à l'aide du bouton « Ajouter un intrant ». Vous pouvez supprimer les engrais présents dans votre référentiel que vous n'utiliserez plus ou pas pendant la campagne en cours en cliquant sur la croix rouge.

Cas d'un engrais absent du référentiel : Après avoir cliqué sur « Ajouter un intrant », prendre un engrais présent dans la liste du référentiel se rapprochant de votre engrais (solide, liquide, composition) ①, puis modifier son nom dans la case « engrais personnalisé » ② et sa composition ③.

Engrais minéraux

Les produits type Sulfate d'ammoniaque, EPSOTOP et n'ayant pas d'AMM doivent se paramétriser dans ce menu.

Pour les engrais organiques que vous souhaitez personnaliser, vous devez également vous assurer que l'engrais organique du référentiel a la même dynamique de minéralisation de l'azote et qu'il soit classé dans la même catégorie d'engrais par rapport à son rapport C/N.

Cochez la case IC si votre exploitation est une installation classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ④. Celle-ci a une incidence si vous utilisez le plan d'épandage de l'exploitation pour le calcul des SPE.

Le cas échéant, si vous importez des engrais organiques sur votre exploitation (boues, compost, engrais organique acheté à votre fournisseur, ...) cochez la case Importé pour que l'engrais organique soit bien pris en compte dans le calcul des indicateurs comme la balance globale azotée ⑤.



Etape 5 : Mettre à jour les SPE (surfaces potentiellement épandables)

Menu Mon exploitation > SPE

Il est utile d'enregistrer les SPE si vous épandez des engrains organiques soumis à des restrictions de distances d'épandage.

Si la cartographie du plan d'épandage est réalisée avec MesParcelles, vous pouvez mettre à jour les surfaces potentiellement épandables (ou SPE) de l'exploitation vis-à-vis des contraintes d'épandage (cours d'eau, tiers,).

Il est également possible de renseigner une à une les SPE, en cliquant sur le crayon situé en bout de ligne de la parcelle.

 Si cette étape n'est pas réalisée, soyez vigilant à chaque apport organique et modifiez si nécessaire la surface travaillée de la parcelle au moment de la saisie d'intervention.

Surface Potentiellement Epanable (SPE)

Vous pouvez consulter et modifier les vos surfaces épandables.

Parcelles

Culture:	Parcelle	Culture	Culture précédente	Variété / Cépage	Surface totale:
Toutes	Parcelle n°35		blé tendre hiver		10 ha
	Parcelle n°36	Parcelle n°3 "La pointe" - blé tendre hiver - 0.89 ha			
	Parcelle n°37	Compost - RSD - Règlement Sanitaire Départemental			
	Parcelle n°38				
	parcelle n°39				
	parcelle n°42				
2	La forêt de misère				

Regroupement: Parcelles

non enfoncé: ha SPE calculée ha SPE saisie ha

Effluents concernés:

- Compost fumier bovins Orne
- Ecumes sucrene Orne



Etape 6 : Personnaliser les types de sols

Menu Mon exploitation > Type de sol

Vous devez saisir les types de sol et leur profondeur par parcelle. Ils interviennent dans le poste de minéralisation de l'humus du calcul dose N et doivent apparaître dans l'édition du plan prévisionnel de fumure et du cahier d'épandage.

Cliquez sur le crayon en bout de ligne pour renseigner le sol de votre parcelle¹.

Sol pour le calcul des besoins

N°lot	N°Parc	Parcelle	Commune	Culture	Type de sol	Caractéristique	Profondeur	
1	35	Parcelle n°35	ERMENONVILLE		Argile à silex	acide (pH 6 à 6.5)	sols moyens entre 30 et 60 cm	 1
1	36	Parcelle n°36	ERMENONVILLE		Argile à silex	acide (pH 6 à 6.5)	sols moyens entre 30 et 60 cm	 2
1	37	Parcelle n°37	ERMENONVILLE		Argile à silex	acide (pH 6 à 6.5)	sols moyens entre 30 et 60 cm	 1
1	38	Parcelle n°38	ERMENONVILLE		Argile à silex	acide (pH 6 à 6.5)	sols moyens entre 30 et 60 cm	 2

Sol pour le calcul des besoins

Informations						
lot :	N°4	Parcelle :	L'étable	Culture :	vigne vinifère	Surface :
Sol de la parcelle						
Type de sol:	Argile à silex					
Caractéristique:	acide (pH 6 à 6.5)					
Profondeur:	sols moyens entre 30 et 60 cm					
				Valider	Annuler	



Tous les champs doivent être renseignés pour déterminer la minéralisation de l'humus.

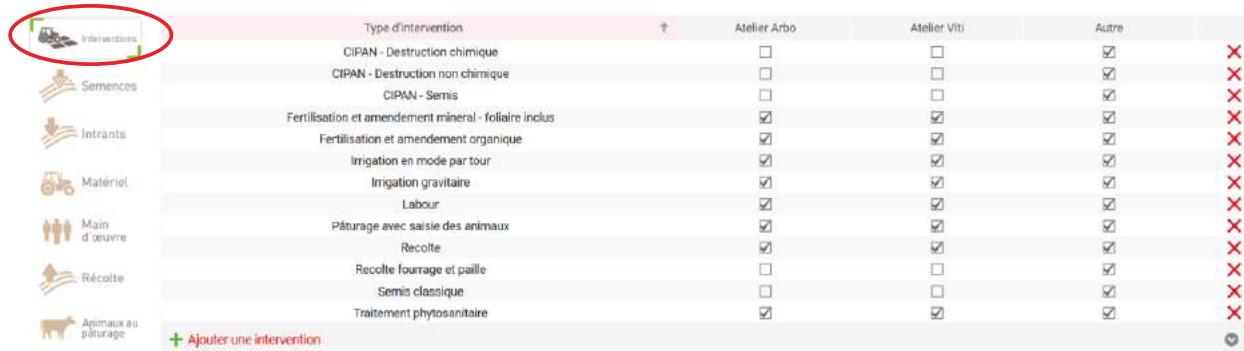
La flèche verte en bout de ligne permet de copier le type de sol, sa profondeur et ses caractéristiques d'une parcelle à d'autres parcelles².



Etape 7 : Personnaliser les interventions

Menu Mon exploitation > Intervention

Paramétrez les types d'interventions que vous souhaitez enregistrer sur MesParcelles pour la campagne en cours.



Type d'intervention	Atelier Arbo	Atelier Viti	Autre
CIPAN - Destruction chimique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CIPAN - Destruction non chimique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CIPAN - Semis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fertilisation et amendement minéral - foliaire inclus	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fertilisation et amendement organique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Irrigation en mode par tour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Irrigation gravitaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Labour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Pâturage avec saisie des animaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Recette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Recette fourrage et paille	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Semis classique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitements phytosanitaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Cliquez sur «Ajouter une intervention» pour pouvoir enregistrer un nouveau type d'intervention. Il ne vous reste plus qu'à le sélectionner dans le menu déroulant et cliquer ensuite sur «Valider» pour l'ajouter à votre liste.

 Lors de la saisie d'une intervention, vous ne retrouverez dans les interventions disponibles uniquement celles renseignées ici.

 Vous pouvez également personnaliser votre matériel dans le menu Mon exploitation > Matériel et votre main d'œuvre dans le menu Mon exploitation > Main d'œuvre. Il vous suffira ensuite de les ajouter au moment de la saisie de votre intervention.



Etape 8 : Personnaliser les fourrages récoltés

Menu Mon exploitation > Fourrage et paille

Paramétriser les différents types de fourrages récoltés à l'aide du bouton « Ajouter un fourrage ».

L'intervention associée aux fourrages est « Récolte fourrage et paille ».

Unités de récolte de fourrages et pailles

Produit récolte

Foin Bottes carrées moyenne densité

Paille Grosses balles cubiques

+ Ajouter un fourrage

Interventions

Semences

Intrants

Matériel

Main d'œuvre

Récolte



Etape 9 : Personnaliser les semences utilisées

Menu Mon exploitation > Variété, semence, cépage

Paramétrez vos semences utilisées sur l'exploitation pour la campagne en cours avec le bouton « Ajouter semence » après avoir sélectionné la culture concernée à l'aide du filtre « Culture » 1.

Variété, semence, cépage

Culture	Nom	Type
BLE TENDRE	APACHE	Certifiée
BLE TENDRE	ARTDECO	Certifiée
BLE TENDRE	EUCLIDE	Certifiée
BLE TENDRE	INSTINCT	Certifiée
BLE TENDRE	OREGRAIN	Certifiée
BLE TENDRE	SY MOISSON	Certifiée

- Dans le cas où vous ne trouvez pas le nom de la semence 2 en tapant les trois premières lettres, tapez les trois dernières ou trois lettres du milieu du nom (exemple : Boregar taper ORE ou GAR).
- Si vous ne trouvez toujours pas la semence, cliquez sur l'enveloppe pour demander son ajout 3. Ce bouton vous permet d'envoyer un mail à votre assistance MesParcelles, soyez le plus précis possible dans la description.

Type: 2 Certifiée

Semence:

Libellé personnalisé:

Unité d'achat:

Nb grains/dose: Milliers de grains

Poids de mille grains:

Unité de semis:

Traitement de semence: Oui Non

Saisissez au moins 3 lettres du nom et cliquez sur le nom de la semence dans la liste. Si votre semence n'existe pas dans la liste, cliquez pour demander son ajout.

3

Pour les semences, vous avez la possibilité de la paramétrer en tapant « VAR » dans le nom de la semence 2, ce qui vous donne accès à « variété non précisée-semence » (surtout utile pour paramétrer des semences de CIPAN). Par la suite il vous faudra écrire le nom complet de la variété dans « Libellé personnalisé ».

Cas des semences de ferme :

Lorsque vous personnalisez vos semences fermières, n'oubliez pas le traitement de semence si celui-ci a été fait.

Selectionnez « Ferme » dans l'onglet Type 4, puis cochez « Oui » pour « Traitement de semence » 5, et enfin sélectionnez le produit à associer à votre variété ainsi que la dose 6, cliquez ensuite sur « Ajouter » 7, puis « Valider » 8.



 Nous vous conseillons d'ajouter le nom du traitement de semence dans le libellé personnalisé pour penser à le changer si besoin lors des prochaines campagnes ⁹.

Type: 4

Semence: 5

Libellé personnalisé: 9

Unité d'achat: 6

Poids de mille grains: 7

Unité de semis: 8

Traitement de semence: Oui Non

Traitement de semence

Produit	Dose	Dose homologuée maximum : 0.3 l/q	Délai avant récolte : 3 j
VITAVAX 200 FF	0.3 l/q	0.3 l/q	3 j

Produit Dose Cible ZNT

Produit	Dose	Cible	ZNT
VITAVAX 200 FF	0.3 l/q	Carie Corbeaux Fusariose Septoriose	5 m 5 m 5 m 5 m

7 8 9

Cas des semences de CIPAN :

Si le type de CIPAN ne fait pas partie de vos cultures assolées, cochez « Autres cultures » ¹⁰ et sélectionnez dans le menu déroulant la culture de CIPAN à paramétriser. Si votre semence n'est pas dans notre référentiel ou qu'il s'agit d'un mélange de plusieurs variétés, dans Semences tapez « var » pour faire apparaître la variété non précisée-semence. Renseignez le nom de votre CIPAN dans la case « Libellé personnalisé ».

Culture: 10

Autres cultures: 10

Culture	Nom	Type
Aucune semence personnalisée pour cette culture		

Type: 11

Semence: 12

Libellé personnalisé: 13

Unité d'achat: 14

Poids de mille grains: 15

Unité de semis: 16

Pour des mélanges de cultures de CIPAN, vous pouvez soit paramétrter vos cultures une à une et les mélanger au moment de l'intervention de semis (intervention CIPAN_semis), soit créer directement la culture en mélange en choisissant la culture « mélange culture intercalaire ».

Culture:



Vous pouvez visualiser tous les semences de la culture recherchée, présents dans la base MesParcelles en tapant %%% dans la case « Nom du produit » au moment de votre recherche.

Culture:

Type:

Semence:

A dropdown menu is open, listing various seed names starting with 'AC':

- ACANTHE
- ACCESS
- ACCOLADE
- ACCOR
- ACCROC
- ACHAT
- ACIENDA
- ACIENTO
- ACIER
- ACOR (Ble t)
- ACOUSTIC
- ACRIL



Etape 10 : Personnaliser les intrants utilisés

Menu Mon exploitation > Intrant

Vos intrants



Pour ajouter un produit, nous vous conseillons de sélectionner la famille « Tous types de produits phytosanitaires » ①. Cliquez ensuite sur le bouton « Ajouter un intrant » ②.

- Les produits phytosanitaires sont nommés par leur nom commercial et non par leur matière active.
- Pour les packs, si le pack ne dispose pas d'AMM, sélectionnez individuellement chaque produit du pack.
- Dans le cas où vous ne trouvez pas l'intrant en tapant les trois premières lettres, tapez les trois dernières ou trois lettres du milieu du nom ; (exemple : Cherokee taper ERO ou KEE).
- S'assurer que le produit phytosanitaire est bien un produit phytosanitaire et non un engrais ou autre. Seuls les produits ayant une AMM sont des produits phytosanitaires, ce qui n'est pas le cas de certains produits utilisés en adjutants comme le bore ou le sulfate de magnésium (engrais). Pour ces derniers, vous devez les paramétriser en engrais ce qui vous permettra de l'enregistrer dans un mélange avec des produits phytosanitaires.

 Vous pouvez ajouter des produits tout au long de la saison mais également en supprimer si vous ne les utilisez plus en cliquant sur la croix rouge en bout de ligne.



Vous pouvez visualiser tous les intrants de la catégorie recherchée, présents dans la base MesParcelles en tapant %% dans la case « Nom du produit » au moment de votre recherche³.



La base phytosanitaire de MesParcelles ne comprend que des produits ayant une AMM (Autorisation de Mise sur le Marché). Certains produits utilisés comme adjuvant (sulfate d'ammonitrat, EPSO TOP...) ou communément utilisés en mélange avec des produits phytosanitaires (bore ou le sulfate de magnésium) sont en réalité des engrains et doivent donc être paramétrés comme engrains minéraux. Sélectionnez « Engrais et amendements minéraux » pour accéder à votre liste d'engrais.

3C-STEF (Fin:29-02-2012)
AAPROTECT (Fin:31-08-2010)
AAT GLY360 (Fin:30-04-2017)
AATIRAM 65 (Fin:30-01-2020)
AATIRAM 65 (Fin:30-01-2020)
ABACUS SP (Fin:30-07-2020)
ABAK
ABALOX (Fin:31-12-2012)
ABAMEC
ABAMEX (Fin:05-04-2018)
ABATE 10 FOGGING
ABATE 1% GRANULE

Nom du produit: 3

Saisissez au moins 3 lettres du nom et cliquez sur le nom du produit dans la liste.
Si votre produit n'apparaît pas, cliquez pour demander son ajout 4

Si vous ne trouvez pas un produit, cliquez sur l'enveloppe pour demander son ajout⁴. Ce bouton vous permet d'envoyer un mail à votre assistance MesParcelles, soyez le plus précis possible dans la description.



Etape 11 : Enregistrer les semis

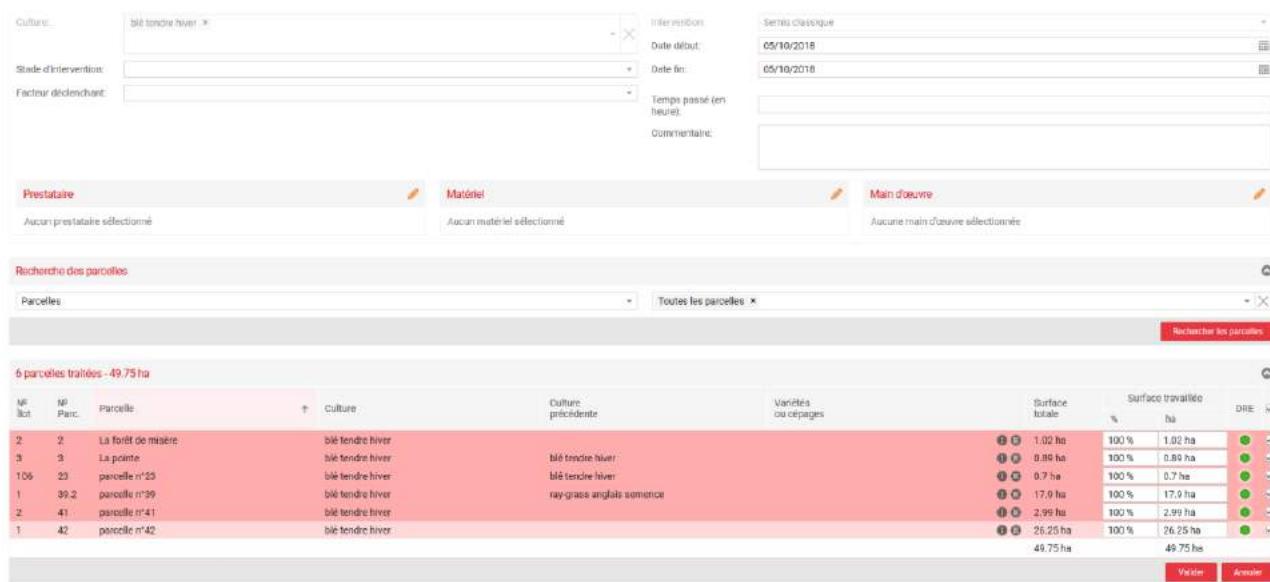
Menu Intervention > Nouvelle intervention

La saisie des semis est obligatoire à deux titres :

- la variété de la culture doit apparaître dans le registre phytosanitaire et dans le cahier d'épandage,
- les cultures comme le blé ont un besoin en azote qui varie en fonction de la variété. Lorsque le semis de la culture est enregistré au préalable, le besoin en azote se calcule automatiquement dans le plan prévisionnel de fumure.

Selectionnez la culture, le type d'intervention (semis classique, de précision, ...), la date de début et de fin de semis puis cliquez sur « Rechercher les parcelles ». Toutes les parcelles de la culture sont cochées et donc sélectionnées par défaut. La coche sur fond gris permet de cocher/décocher toutes les parcelles en un clic.

 Vous pouvez également sélectionner/désélectionner une parcelle en cliquant n'importe où sur la ligne.



N° lot	N° Parc.	Parcelle	Culture	Culture précédente	Variétés ou cépages	Surface totale	Surface travaillée (%)	DRE
2	2	La forêt de misère	blé tendre hiver	blé tendre hiver		1.02 ha	100 %	1.02 ha
3	3	La pointe	blé tendre hiver	blé tendre hiver		0.88 ha	100 %	0.88 ha
106	23	parcelle n°59	blé tendre hiver	blé tendre hiver		0.7 ha	100 %	0.7 ha
1	39-2	parcelle n°39	blé tendre hiver	ray-grass anglais semencier		17.9 ha	100 %	17.9 ha
2	41	parcelle n°41	blé tendre hiver			2.99 ha	100 %	2.99 ha
1	42	parcelle n°42	blé tendre hiver			26.25 ha	100 %	26.25 ha

Une fois les parcelles sélectionnées, « validez » puis renseignez le nom de la variété et la dose de semis puis cliquez sur « Valider ».



Produit	
Culture:	BÉLÉ TENDRE
Nom:	EUCLIDE(C)
Quantité par hectare:	180 Kg/ha
Quantité totale:	8955 Kg

Valider Annuler

🔍 Le bouton « crayon plus » permet d'ajouter une nouvelle variété (qui ne serait pas dans votre liste) en cours de saisie **1**.

Cliquez sur « Valider » pour enregistrer la variété. Le bouton « Ajouter un produit » permet de gérer les mélanges de variétés (plusieurs variétés semées en mélange) **2**.

Produits				
Famille	Produit	Stock après intervention	Quantité	
Semis ou Plantation	EUCLIDE(C)	8955	Par ha	Totale
			180 Kg/ha	8955 Kg

Ajouter un produit **2**

Enregistrer l'intervention et conserver la sélection de parcelles Enregistrer l'intervention Annuler

📝 Pour enregistrer un semis d'une culture, au moins une variété de la culture doit être créée au préalable (voir étape 9).

Cliquez enfin soit sur « Enregistrer l'intervention » ou « Enregistrer l'intervention et conserver la sélection de parcelles ».



Etape 12 : Enregistrer les semis de CIPAN

Menu Intervention > Nouvelle intervention

Vous devez compléter cette partie si :

- ✓ vous êtes en zone vulnérable et vous implantez des cultures de printemps pour la campagne en cours.
- ✓ vous avez semé des CIPAN/Interculture courte ou longue dans le cadre des SIE pour la PAC.
- ✓ vous souhaitez réaliser vos marges.

Il est indispensable d'enregistrer les semis de CIPAN avant de réaliser le plan prévisionnel de fumure pour que l'effet CIPAN soit pris en compte dans le calcul de la dose d'azote. L'enregistrement du CIPAN se fait sur la culture principale implantée après la CIPAN ou interculture courte (ex : maïs) à l'aide de l'intervention « CIPAN-Semis » 1.

Il est possible de saisir un semis de CIPAN sur plusieurs cultures 2.



La semence de CIPAN doit au préalable avoir été créée (voir étape 9).

Une fois la sélection de parcelles réalisée, choisissez la culture de CIPAN à enregistrer 3.



Etape 13 : Enregistrer les apports organiques

Menu Intervention > Nouvelle intervention

Pour les apports organiques réalisés en automne-hiver, il est indispensable de les enregistrer avant de réaliser le plan prévisionnel de fumure car les apports réalisés pourront automatiquement être rebasculés en apports prévisionnels.

Pour enregistrer les apports organiques réalisés, renseignez la culture, choisissez l'intervention « Fertilisation et amendement organique », renseignez la date de début et de fin de l'intervention, la nature de l'effluent et sa méthode d'enfouissement **2**.

Sélectionnez ensuite les parcelles concernées par l'épandage. En cas d'épandage sur une partie de la parcelle, modifiez la surface travaillée de la parcelle **3**, puis cliquez sur « Valider ».

N°	N°	Parcelle	Culture	Culture précédente	Surface totale	Surface travaillée	N	P2O5	K2O	DRE
2	2	La fonte de misere	bé tendre hiver	bé tendre hiver	1.02 ha	1.02 ha	0.80 ha	0.80 ha	0.70 ha	0.70 ha
3	3	La pointe	bé tendre hiver	bé tendre hiver	0.70 ha	0.70 ha	0.60 ha	0.60 ha	0.50 ha	0.50 ha
106	23	parcelle n°23	bé tendre hiver	bé tendre hiver	17.9 ha	17.9 ha	17.9 ha	17.9 ha	17.9 ha	17.9 ha
1	39.2	parcelle n°39	bé tendre hiver	ray-grass anglais semence	2.99 ha	2.99 ha	2.99 ha	2.99 ha	2.99 ha	2.99 ha
2	41	parcelle n°41	bé tendre hiver		26.25 ha	26.25 ha	26.25 ha	26.25 ha	26.25 ha	26.25 ha
1	42	parcelle n°42	bé tendre hiver		49.75 ha	49.75 ha	49.75 ha	49.75 ha	49.75 ha	49.75 ha

Renseignez enfin la quantité épandue (quantité par ha, ou quantité totale épandue sur la sélection de parcelles). L'azote disponible (assimilable) se calcule automatiquement.

Produit	
Nom:	Compost fumier bovin
Surface traitée:	49.75 ha
Dose N:	128 kg/ha (dont 60 kg/ha disponible)
Dose P2O5:	78 kg/ha
Dose K2O:	172 kg/ha
Quantité par hectare:	20 t/ha
Quantité totale:	995 t

Cliquez sur « Valider » puis « Enregistrer l'intervention ».



Etape 14 : Réaliser votre Plan Prévisionnel de fertilisation

Menu Prévision > Dose N - prévision

Préalables :

- avoir renseigné les parcelles irriguées (voir étape 2)
- avoir saisi les semis (besoin variétal pour le blé) (voir étape 10)
- avoir saisi les semis de CIPAN (pour la prise en compte de l'effet CIPAN) (voir étape 12)
- avoir saisi les apports organiques réalisés (voir étape 13)

Pour les calculs NPK, vous pouvez :

- soit utiliser le calcul proposé, méthode Bilan en complétant les champs demandés avec vos propres données ;
- soit saisir directement une dose issue d'un conseil extérieur en précisant bien l'origine du conseil (nom de l'organisme).

Nous vous conseillons de travailler par culture. Utiliser les filtres dans la partie gauche pour affiner la sélection de parcelles , puis cliquer sur « Rechercher » ②.

N° l'lot	N° Parc.	Nom Parc.	Culture	Culture Précédente	Surf cultv	Obj Rdt	N à apporter	N restant à apporter	Engras	Période	Surf trav	Qté engrais /ha	N dispo /ha			
1	38 2	parcelle n°38	blé tendre hiver	ray-grass...	17.9	-	-	-		Solution Liq...	Début Février	17.9	128.20...	50		
1	42	parcelle n°42	blé tendre hiver	ray-grass...	26.25	-	3			Solution Liq...	Fin Février	17.9	100.1	39		
2	2	La forêt de mil...	blé tendre hiver	ray-grass...	1.02	-	-			Solution Liq...	Début Février	26...	128.20...	50		
2	41	parcelle n°41	blé tendre hiver	ray-grass...	2.99	-	-			Solution Liq...	Début Février	1.02	128.20...	50		
3	3	La pointe	blé tendre hiver	ray-grass...	0.89	70	175		125		Solution Liq...	Début Février	0.89	128.20...	50	
106	23	parcelle n°23	blé tendre hiver	ray-grass...	0.7	-	-			Solution Liq...	Début Février	0.7	128.20...	50		

6 parcelles - 49.75 ha

Les boutons à utiliser pour le calcul de dose N sont les suivants :

	Ce symbole permet d'accéder au module de calcul de dose N pour la parcelle considérée.
	Ce symbole permet d'étendre le calcul de dose N réalisé sur une parcelle à d'autres parcelles ayant : <ul style="list-style-type: none"> - la même culture de référence pour le calcul de dose N (exemple : les prairies temporaires – 5 ans, prairies temporaires + 5 ans, prairies permanentes... ont



	<p>la même culture de référence Prairies), - la même culture précédente de référence pour l'effet précédent, - le même type de sol de référence pour le poste minéralisation de l'humus. Astuce : Pour les blés, si les variétés saisies ont un besoin en azote différent, le calcul s'ajuste automatiquement à la parcelle. Lorsque vous enregistrez un calcul, l'outil vous propose automatiquement de copier le calcul à d'autres parcelles. Si ce n'est pas le cas, cliquez sur ce symbole.</p>
	Ce symbole permet de supprimer le calcul de dose N déjà réalisé.

En cliquant sur le chiffre dans la colonne « N à apporter » le détail du calcul s'affiche³.

Les boutons à utiliser pour la saisie des apports prévisionnels (fractionnement) sont les suivants :

	<p>Ce symbole permet de saisir un nouvel apport prévisionnel. Vous accédez à l'interface de saisie d'une intervention, avec possibilité de saisir cet apport prévisionnel : - sur une ou plusieurs parcelles ayant la même culture en place, - ou, si vous avez sélectionné dans le filtre « Cultures » plusieurs cultures, sur une ou plusieurs parcelles ayant les cultures sélectionnées. Ainsi vous pouvez saisir un même apport prévisionnel pour toutes les céréales d'hiver de l'exploitation par exemple.</p>
	<p>Ce symbole permet de supprimer un apport prévisionnel déjà saisi. Si l'apport prévu a été saisi de façon groupée sur plusieurs parcelles, un tableau s'ouvre pour vous permettre de supprimer cet apport pour toutes les parcelles du groupe. Vous cochez les parcelles pour lesquelles vous souhaitez supprimer l'apport (la parcelle de départ est automatiquement cochée) puis cliquez sur « Valider ».</p>
	<p>Ce symbole permet de modifier un apport prévisionnel déjà saisi. Si l'apport prévu a été saisi de façon groupée sur plusieurs parcelles, un tableau s'ouvre pour vous permettre de modifier cet apport pour toutes les parcelles du groupe. Vous cochez les parcelles pour lesquelles vous souhaitez modifier l'apport (la parcelle de départ est automatiquement cochée) puis cliquez sur « Valider ». Vous accédez alors à l'interface de modification de l'apport.</p>

Respectez la réglementation fixée par la Directive Nitrates dans les zones vulnérables.

Si une valeur négative apparaît dans la colonne « N restant à apporter » (-12 par exemple), cela signifie que vos apports prévisionnels dépassent la dose d'azote calculée et vous devrez justifier ce dépassement en cas de contrôle.



Lors de la saisie de votre apport prévisionnel, une alerte vous informe des périodes d'interdiction d'épandage pour l'engrais considéré.

 Vous pouvez ajouter un produit qui n'est pas dans votre dossier en cliquant sur le « crayon plus »  et ajuster automatiquement la dose d'azote pour solder le calcul de dose N lorsque vous enregistrez votre dernier apport prévisionnel .

Produit

Nom:	Solution Liquide N 39	 
		Prévu : 0 l
Apporter le N restant pour chaque parcelle sélectionnée:	<input type="checkbox"/> 	
Surface travaillée:	0.89	ha
Dose N:	175	u/ha
Dose P2O5:	0	u/ha
Dose K2O:	0	u/ha
Dose CaO:	0	u/ha
Dose MgO:	0	u/ha
Quantité par hectare:	448.718	l/ha
Quantité totale:	399.359	l

Sur cette page, il est également possible de transformer une saisie prévisionnelle en réalisée en cliquant sur le crayon avec une flèche verte horizontale   . Une fois l'intervention réalisée, le symbole devient un « R » vert   . En cliquant sur ce symbole, l'intervention réalisée s'affiche.

1	42	parcelle n°42	blé tendre hiver		26.25	-	-		-		-		Solution Liquide N 39	Début Février	26.25	128.20...	50		
2	2	La forêt de mi...	blé tendre hiver		1.02	-	-		-		-		Solution Liquide N 39	Début Février	1.02	128.20...	50		

Si vous avez déjà renseigné des apports organiques ou minéraux réalisés avant de démarrer votre plan de fumure (ce qui est généralement le cas pour les apports organiques avant semis des cultures d'automne), MesParcelles vous propose de repasser l'intervention réalisée en intervention prévisionnelle. Dans ce cas le message suivant apparaît :

Cahier d'épandage 

 Voulez-vous inscrire dans votre Plan de Fumure vos apports organiques et minéraux déjà réalisés ?

Cliquez sur « Oui » pour inscrire les interventions réalisées dans le plan de fumure.



Etape 15 : Renseigner mon cahier d'épandage des engrais

Vous avez 3 possibilités de saisir les apports d'engrais à partir du menu :

- **Intervention > Nouvelle intervention** (voir étape 16)
- **Prévision > Dose N - prévision** en cliquant sur le bouton crayon avec une flèche verte horizontale (voir étape 14).
- **Intervention > Cahier d'épandage** dans l'onglet « Les apports ». (cf détail ci-dessous)

	<p>Ce symbole permet de saisir un nouvel apport réalisé. Vous accédez à l'interface de saisie d'une intervention, avec possibilité de saisir cet apport réalisé :</p> <ul style="list-style-type: none">- sur une ou plusieurs parcelles ayant la même culture en place,- ou, si vous avez sélectionné dans le filtre « Cultures » plusieurs cultures, sur une ou plusieurs parcelles ayant les cultures sélectionnées. <p>Ainsi vous pouvez saisir un même apport réalisé pour toutes les céréales d'hiver de l'exploitation par exemple.</p>
	<p>Ce symbole permet de modifier un apport réalisé. Si l'apport réalisé a été saisi de façon groupée sur plusieurs parcelles, un tableau s'ouvre pour vous permettre de modifier cet apport pour toutes les parcelles du groupe. Vous cochez les parcelles pour lesquelles vous souhaitez modifier l'apport (la parcelle de départ est automatiquement cochée) puis cliquez sur « Valider ». Vous accédez alors à l'interface de modification de l'apport.</p>
	<p>Ce symbole permet de supprimer un apport déjà réalisé. Si l'apport réalisé a été saisi de façon groupée sur plusieurs parcelles, un tableau s'ouvre pour vous permettre de supprimer cet apport pour toutes les parcelles du groupe. Vous cochez les parcelles pour lesquelles vous souhaitez supprimer l'apport (la parcelle de départ est automatiquement cochée) puis cliquez sur « Valider ».</p>



Si une valeur négative apparaît dans la colonne « N restant à apporter » , cela signifie que vos apports réalisés dépassent la dose prévisionnelle et vous devrez justifier de ce dépassement en cas de contrôle (voir étape 19).

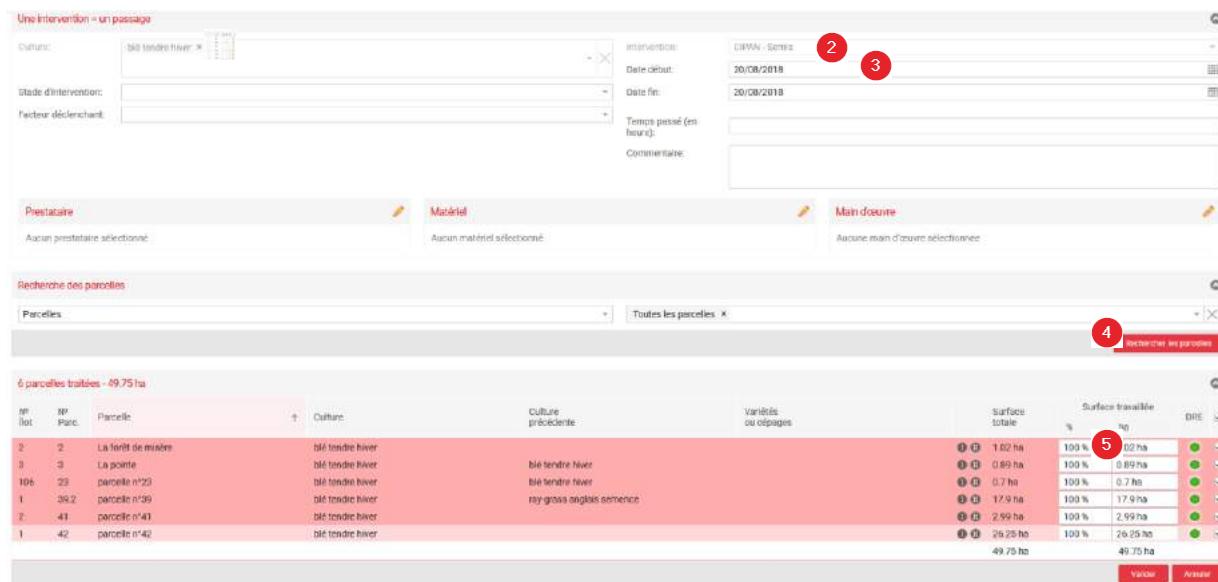


Etape 16 : Enregistrer mes interventions

Menu Intervention > Nouvelle intervention

Saisissez toutes vos interventions (travail du sol, semis, traitements phytosanitaires, apports d'engrais, désherbage mécanique, récoltes, interventions sur prairies...). Ces interventions doivent être personnalisées au préalable (voir étape 7). Pour rappel les interventions obligatoires d'un point de vue réglementaire sont : les semis, les Cipan (semis et destruction), les engrains (minéraux et organiques), les produits phytosanitaires et les récoltes.

Renseignez au minimum la culture , le type d'intervention  et la date de début d'intervention  avant de cliquer sur « Rechercher les parcelles » . Sélectionnez les parcelles concernées par l'intervention, si besoin vous pouvez éventuellement modifier la surface travaillée ou le pourcentage de surface travaillée . Cliquez ensuite sur « Valider » et renseignez le produit utilisé ou récolté si besoin en fonction de l'intervention, puis « Enregistrer ».



NP	NP	Parcelle	Culture	Culture précédente	Variétés ou cépages	Surface totale	Surface travaillée	DRE
2	2	La ferme de maître	bé tendre hiver	bé tendre hiver		1.02 ha	100 % 02 ha	✓
3	3	La pointe	bé tendre hiver	bé tendre hiver		0.89 ha	100 % 0.89 ha	✓
106	23	parcelle n°23	bé tendre hiver	bé tendre hiver		0.7 ha	100 % 0.7 ha	✓
1	352	parcelle n°39	bé tendre hiver	ray-grass anglais semence		17.9 ha	100 % 17.9 ha	✓
2	41	parcelle n°41	bé tendre hiver			2.99 ha	100 % 2.99 ha	✓
1	42	parcelle n°42	bé tendre hiver			26.25 ha	100 % 26.25 ha	✓
						49.75 ha	49.75 ha	



❖ Pour l'intervention Traitement phytosanitaire

Saisissez une famille de produit spécifique (ex : herbicide) ou, pour gagner du temps, sélectionnez comme famille « Tous types de produits phytosanitaires » ⑥.

Si vous avez fait un mélange, une fois le premier produit validé avant l'enregistrement, cliquez sur « Ajouter un produit » ⑦. Dès que 2 produits sont ajoutés, cliquez sur « Tester ce mélange » ⑧ pour vérifier sa conformité réglementaire.

Si un produit n'est pas paramétré dans votre dossier (Intervention > Mon exploitation), vous pouvez, au moment de la saisie, l'ajouter en cliquant sur le « crayon plus » ⑨ ou consulter la fiche d'un produit en cliquant sur la fiole à droite du « crayon plus ».

Vous pouvez également saisir vos interventions à partir de la carte et du menu Mon exploitation > Parcelle. Sélectionnez la (ou les) parcelle(s) concernée(s). Dans le bandeau gris, cliquez sur « Gestion interventions » puis « Saisir ».

Carte : Assolement



Pour sélectionner plusieurs parcelles, cliquez sur « Sélection » puis sur les parcelles concernées en maintenant la touche SHIFT de votre clavier enfoncée.

Vérification des homologations des produits et des mélanges autorisés :

- soit avant la saisie de vos interventions dans le menu Intervention > Référentiel phytosanitaire,
- soit au moment de la saisie de vos interventions (l'outil vous indique les conditions d'utilisation du produit et vous propose de tester vos mélanges),
- soit après la saisie en lançant le menu Interventions > Vérification phytosanitaire (cf. étape 19).



❖ Pour l'intervention CIPAN ou repousse destruction chimique / non chimique

Cette intervention vous permet d'enregistrer la date à laquelle vous avez détruit vos CIPAN. Vous devez également l'utiliser pour enregistrer la date de destruction des repousses de colza ou de céréale de la campagne précédente.

Pour cela, sélectionnez les parcelles avec un précédent colza par exemple.

Puis dans un second temps avec l'Intervention « CIPAN ou repousses- Destruction », indiquez la date de destruction des repousses. Cela apparaîtra directement dans l'édition cahier épandage.



Etape 17 : Saisir les récoltes/moissons, récoltes fourrages et le pâturage

Menu Intervention > Nouvelle intervention

Réglementairement vous devez enregistrer les dates et rendements des récoltes de toutes les cultures et prairies.

Pour les cultures : Sélectionnez la culture puis indiquez le type d'intervention « Récolte » **②**, précisez la date de récolte **③**, puis cliquez sur *Rechercher* **④**. Cochez les parcelles concernées puis cliquez sur « Valider » **⑤**.

Remarques : une pastille rouge s'affiche en face d'une parcelle pour vous informer que le délai entre l'application d'un produit et la récolte (DAR) ou que le délai de ré-entrée (DRE) ne sont pas respectés **⑥**. Cliquez sur cette pastille pour connaître le produit concerné et la date à partir de laquelle vous pouviez récolter.

Indiquez ensuite le rendement obtenu sur la (ou les) parcelle(s), ainsi que le devenir des résidus de récolte (enfouis, exportés ou brûlés) les autres points sont facultatifs. Cliquez sur « Valider » puis « Enregistrer l'intervention ».



Produit récolté

Quantité par hectare:	1.407	Qtx/ha
Quantité totale:	70	Qtx
Taux de protéines:		%
Etat sanitaire:		
Poids spécifique (PS):		kg/N
Humidité:		%
Taux d'impuretés:		%
Résidus:	Exportés	

[Associer au dossier de parcelles](#)

[Valider](#) [Annuler](#)

Pour les prairies récoltées : Choisissez le type d'intervention « Récolte fourrages et paille », précisez la date, puis cliquez sur « Rechercher ». Cochez les parcelles concernées, puis cliquez sur « Valider ». Indiquez le rendement en tonnes de matière sèche ou le nombre de bottes récoltées en fonction de vos paramétrages dans Intervention > Mon exploitation. Cliquez sur « Valider » puis « Enregistrer ».

Pour les prairies pâturées : Choisissez le type d'intervention « pâturage » ou « pâturage avec saisie des animaux » à la place de « récolte ». Pour l'intervention « pâturage avec saisie des animaux », vous devez préalablement enregistrer votre cheptel dans le menu Mon exploitation > Pâturage puis l'onglet « Animaux en pâturage ».

Animaux au pâturage

	Catégorie	Type animal
	Interventions	
	Semences	+ Ajouter une catégorie d'animaux au pâturage
	Intrants	
	Matériel	
	Main d'œuvre	
	Récolte	
	Animaux au pâturage	



Etape 18 : Consulter-modifier-supprimer mes interventions

Si vous cherchez à modifier ou à supprimer une intervention que vous avez déjà saisie, ce paragraphe est pour vous.

Menu Intervention > Consultation / Modification

Liste par parcelle

Cette modalité vous permet de modifier ou supprimer une intervention parcelle par parcelle.

Liste par intervention

Cette modalité vous permet, d'un seul coup, de modifier ou supprimer une intervention pour toutes les parcelles concernées par une intervention.

Cochez « Liste par parcelle » ou « Liste par intervention » ②.

Afin de trouver plus facilement l'intervention que vous recherchez, renseignez les filtres de sélection ③.

Après avoir cliqué sur « Rechercher » ④.

⑤ Cet outil vous permet d'ajouter une nouvelle intervention sur la parcelle considérée.

⑥ Cet outil vous permet de modifier l'intervention choisie. Si celle-ci a été saisie en groupée sur plusieurs parcelles, un tableau vous permettra de ne cocher que les parcelles pour lesquelles vous souhaitez modifier l'intervention.

⑦ Cet outil vous permet de supprimer l'intervention choisie. Si celle-ci a été saisie en groupée sur plusieurs parcelles, un tableau vous permettra de ne cocher que les parcelles pour lesquelles vous souhaitez supprimer l'intervention.

Cet outil vous permet de visualiser la liste des parcelles concernées par l'intervention (uniquement si vous avez coché « Liste par intervention »).



Etape 19 : Effectuer la vérification du registre phytosanitaire

Menu Intervention > Vérification phytosanitaire

Une fois que toutes vos interventions sont enregistrées, vous pouvez lancer la vérification du registre phytosanitaire pour vérifier, à la parcelle :

- qu'il n'y a pas de mélanges de produits non autorisés,
- qu'il n'y a pas de dose ou de produits non homologués sur la culture,
- que les variétés et les récoltes ont bien été saisies,
- que vous respectez les délais de traitement avant récolte (DAR) et les délais de réentrée (DRE) sur toutes les parcelles.

Utilisez le filtre « Culture » , cochez « Uniquement les parcelles en anomalie »  puis cochez « Les variétés », « Les phytos » et « Les récoltes » . Cliquez ensuite sur « Vérifier » .

Vérification du registre phytosanitaire

Notre base phytosanitaire est mise à jour chaque semaine et la vérification s'effectue selon la réglementation de ce jour.

-  - Si des produits ont changé d'homologation depuis votre saisie d'intervention, ils peuvent apparaître aujourd'hui en anomalie alors que l'intervention était homologuée au moment de l'intervention dans la parcelle.
- Le contrôle se fait exclusivement sur les homologations de produits, doses usage, mélanges, délai avant récolte (DAR) et délais de réentrée au champ (DRE).

En cas de doute ou pour des vérifications complémentaires, rapprochez-vous de votre conseiller.

Sélection des parcelles

Culture: <input type="text" value="Toutes les cultures"/>	Variété: <input type="text"/>	Voir: <input type="checkbox"/> Toutes les parcelles  <input checked="" type="checkbox"/> Uniquement les parcelles en anomalie	Vérifier: <input checked="" type="checkbox"/> Les variétés  <input checked="" type="checkbox"/> Les phytos <input checked="" type="checkbox"/> Les récoltes
		 <input type="button" value="Vérifier"/>	

Une liste apparaît s'il y a des anomalies avec les icônes ci-dessous :

-  Mélange interdit ou autorisé sous réserve
-  Produit non homologué pour la culture
-  Produit interdit
-  Dose homologuée non respectée
-  Délai de réentrée plein champ non respecté
-  En fonction des horaires, les délais de réentrée ne sont pas forcément respectés



Délai de traitement avant récolte non respecté



Valide



Intervention manquante. Cliquez sur le crayon plus afin de pouvoir saisir l'intervention manquante 5.

Ilot	Parcelle	Culture	Variété	Surface	Variété/cépage	Phytos	Rendement moyen
3	alouette	blé tendre hiver	-	0.89 ha	5		5

Vous pouvez alors cliquer sur chaque symbole pour identifier l'anomalie, puis sur le crayon pour la corriger s'il s'agit d'une erreur de saisie.

Notre base phyto est mise à jour chaque semaine et la vérification s'effectue selon la réglementation de ce jour. Si des produits ont changé de classification toxicologique depuis votre saisie, ils peuvent apparaître aujourd'hui en anomalie alors que l'intervention était homologuée au moment de l'intervention dans la parcelle. En cas de doute, contactez votre conseiller.



Etape 20 : Effectuer la vérification du cahier d'épandage

Menu Intervention > Cahier d'épandage dans l'onglet « Vérification cahier d'épandage »

Cahier d'épandage

Ce menu vous permet de renseigner des données qui doivent réglementairement apparaître dans le cahier d'épandage et de vérifier les données préalablement saisies. Il est possible dans ce menu de trier les parcelles par culture et/ou par culture précédente.

Ce menu permet de :

- Vérifier que le devenir des résidus de la culture précédente s'est correctement renseigné au moment de la récolte de l'année passée. Si ce n'est pas le cas, renseignez-le dans la colonne « Devenir résidus » ② ,
- Renseigner les repousses de récolte du précédent, obligatoire notamment pour les précédents colza et avant une culture de printemps si il n'y a pas de CIPAN d'implanté) ③ ,
- Vérifier que les CIPAN ont bien été renseignées ④ avec une date de semis ⑤ et de destruction ⑥ (voir étape 11 pour renseigner les CIPAN),
- Vérifier l'objectif de rendement fixé dans le calcul dose d'azote ⑦ (colonne Rdt. Prévu) (voir étape 13) et de le comparer au rendement réalisé ⑧ (colonne Rdt. Obtenu),
- Renseigner les outils de pilotage et les accidents de culture dans un champ texte en cliquant sur le crayon en bout de ligne dans la colonne « Outil de pilotage / accident de culture » ⑨ .



Etape 21 : Calculer mes indicateurs environnementaux

Avec MesParcelles, vous pouvez réaliser une Balance Globale Azotée, un bilan azoté post-récolte et le calcul de vos IFT.

❖ BALANCE GLOBALE AZOTEE (BGA)

Menu Intervention > BGA

Pour certaines MAE elle est obligatoire (voir cahier des charges de votre MAE).

Avant d'établir la balance globale azotée, il y a des informations qui doivent obligatoirement être enregistrées :

- Les apports azotés organiques et minéraux (étape 15),
- Les effectifs animaux (Obligatoire en zone vulnérable),
- Les récoltes (étape 17),
- Les imports/exports d'engrais organique.

Balance Globale Azotée

Pour effectuer le calcul de la BGA, vous devez :

avoir saisi les apports d'engrais azotés minéraux
avoir impérativement saisi et validé [les effectifs animaux](#) 2

Si vous importez ou exportez des déjections, notez-les dans la page [des imports/exports](#) 3

Accéder à la Balance Globale Azotée 4

Parcelle	Intervention	Culture	Date récolte	Rdt obtenu	Surf. récoltée	Devenir des résidus	
La forêt de misère	Recolte	blé tendre hiver	04-12-2018	50 Qtx	1.02	Enfouis	
La petite maison		orge printemps					
La pointe	Recolte	blé tendre hiver	04-12-2018	50 Qtx	0.89	Enfouis	
L'étable	Recolte	vigne vinifère	19-09-2019	42 Hl	0.36		
parcelle n°12		prunier					
parcelle n°15		bande tampon					
parcelle n°16		bande tampon					
parcelle n°16		orge printemps					
parcelle n°18		prairie permanente					
parcelle n°19		prairie permanente					
parcelle n°19		ray-grass hybride					
parcelle n°20		sorgho fourrager					

Le tableau indique les récoltes non renseignées avec un lien pour faire l'enregistrement si besoin en cliquant sur le crayon en bout de ligne 1.

Si vous avez des animaux sur l'exploitation ou si vous importez/exportez des engrains organiques, cliquez sur :

- « les effectifs animaux » pour renseigner les effectifs de vos animaux 2,



- « des imports/exports » pour renseigner les imports et/ou exports d'engrais organiques 3.

Vous pouvez ensuite accéder à la BGA en cliquant sur « Accéder à la Balance Globale Azotée » 4.

Pour que la BGA soit conforme, il faut également saisir les ventes ou achats de fourrages et/ou de paille 5.

Balance Globale Azotée

Balance Globale Azotée:	
Azote produit par les animaux:	0 1
Azote importé/exporté par des engrains organiques:	0 1
Azote des engrains minéraux utilisés:	51 1
Total (A) :	51
Exportations Azote des cultures (hors prairies)	4726 1
Exportations Azote des prairies récoltées	0 1
Achat et vente de fourrage, paille consommée	5 5
Exportations Azote théoriques des prairies pâturées	0
Total (B) :	4726
Solde global (A-B)	-4675
SAU	224.67
Solde/ha de SAU	-20.81

[Interprétation et réglementation de la Balance Globale Azotée](#)

6

[Imprimer](#)

Une fois toutes les informations renseignées, vous pouvez imprimer le document en cliquant sur « Imprimer » 6.

❖ Bilan Azoté Post-récolte

Menu Intervention > Bilan Azoté Post-récolte

Le Bilan azoté post-récolte est la différence entre les apports et les exportations d'azote par parcelle.

Les parcelles présentées sont celles qui sont éligibles au calcul (hors prairie et cultures pérennes).

Il est nécessaire d'avoir préalablement saisi les fertilisations minérales et organiques ainsi que les récoltes sur les cultures principales et leurs dérobées. Le devenir des résidus et des taux de protéines peuvent être mis à jour directement dans cet onglet.



Guide MesParcelles Grandes Cultures

Le Bilan azoté post-récolte concerne les cultures annuelles. Les prairies, vergers et vignes ne sont pas inclus.
Il est nécessaire d'avoir préalablement saisi les fertilisations minérales et organiques, et d'avoir saisi les récoltes de grains, de fourrages et pailles, sur les cultures principales et leurs dérobées.

N° lot parc.	N° parc.	Communes	Culture	Variété	Date récolte	Type produit	Rendement obtenu	Surface récoltée	Devenir résidus	Tx prot	Exploitation *		Fournitures min org (kg)	Solde (/ha)	Parcelles concernées
											total	/ha			
1	39.1	parcelle n°...	DEUX RIVI...	ray-grass a...	ABERAVO...						0	126	0		
1	39.2	parcelle n°...	DEUX RIVI...	blé tendre ...	04/12/2018	Récolte	50 Qtx	17.9	Enfouis	16...	90			36	
1	42	parcelle n°...	DEUX RIVI...	blé tendre ...	04/12/2018	Récolte	50 Qtx	26.25	Enfouis	23...	90	0	126	0	36
2	2	La forêt de ...	ARCY-SUR...	blé tendre ...	04/12/2018	Récolte	50 Qtx	1.02	Enfouis	92	90	0	126	0	36
2	41	parcelle n°...	ARCY-SUR...	blé tendre ...	04/12/2018	Récolte	50 Qtx	2.99	Enfouis	269	90	0	126	0	36
3	3	La pointe	ARCY-SUR...	blé tendre ...	04/12/2018	Récolte	50 Qtx	0.89	Enfouis	80	90	0	126	0	36

Une fois les parcelles à imprimer sélectionnées (coche en bout de ligne), cliquez sur le bouton imprimer.

❖ Indice de fréquence de traitement

Menu Intervention > IFT

Vous retrouvez dans MesParcelles 2 méthodes de calcul des IFT. Sélectionnez celle qui vous convient ① :

- **Le calcul de type HVE**
- **Le calcul reconnu pour les MAEC depuis 2015**

Choix de type de calcul de l'ift: MAEC (MAE depuis 2015) ①

L'IFT de type MAEC se base sur une dose de référence qui tient compte de la cible du traitement si celle-ci est précisée. Les produits de biocontrôle ne sont pas comptabilisés dans l'IFT et tout traitement de semence compte pour un IFT de 1.

Présentation: Toute l'exploitation ②

Détail des parcelles sélectionnées :							Imprimer le tableau	Imprimer détail par intervention	Quantité de produits
Parcelles	Surface	IFT Herbicide	IFT Hors Herbicide	IFT Total	IFT Biocontrôle*	REF régionale herbicide	REF régionale hors herbicide		
✓ bande tampon									
✓ 15 - parcelle n°15	0.38 ha	0	0	0	0	-	-		
✓ 16 - parcelle n°16	0.4 ha								
✓ 18 - parcelle n°27	0.06 ha								
✓ 21 - parcelle n°24	0.33 ha								
✓ 22 - parcelle n°22	1.06 ha								
✓ blé tendre hiver	49.75 ha	0	3.94	3.94	0	-	-		
✓ 1 - parcelle n°39	17.9 ha	0	3.94	3.94	0				
✓ 1 - parcelle n°42	26.25 ha	0	3.94	3.94	0				
✓ 2 - La forêt de misière	1.02 ha	0	3.94	3.94	0				
✓ 2 - parcelle n°41	2.99 ha	0	3.94	3.94	0				
✓ 3 - La pointe	0.89 ha	0	3.94	3.94	0				
✓ 106 - parcelle n°23	0.7 ha	0	3.94	3.94	0				

Vous pouvez éditer vos documents directement depuis ce menu à l'aide des boutons « Imprimer le tableau », « Imprimer détail par intervention » et « Quantité de produits » ②.

Vous pouvez également accéder à l'impression de tous les Indicateurs dans le menu Documents.



Etape 22 : Editer les documents réglementaires

Menu > Documents

Les éditions réglementaires apparaissent en cochant la case : « Editions réglementaires uniquement » ①.

Vous pouvez rechercher une édition en cliquant par son nom en tapant des mots clés dans le bloc « Rechercher » ②.



Assistance MesParcelles :

Chambre départementale d'agriculture de	Nom Prénom Téléphone mail
Chambre départementale d'agriculture de	Nom Prénom Téléphone mail
Chambre départementale d'agriculture de	Nom Prénom Téléphone mail
Chambre départementale d'agriculture de	Nom Prénom Téléphone mail